MERCREDI 17 MAI 1944
84e ANNEE
N° 39

Journal du Lot

1 fr. ORGANE DEPARTEMENTAL — Paraissant les mercredis & les samedis

Dr. : A. COURSLANT † (1868-1942)

L'UNION, force de la France

Il est des conceptions des choses qui sont bien dangereuses. Celle, par exemple, qui laisserait supposer à nos compatriotes qu'une opération de débarquement anglo-américain sur nos côtes s'effectuerait sans heurts ni difficultés peut sans doute compter parmi les plus nocives de l'heure actuelle.

Il y a bien longtemps que le gouvernement français a montré le grave danger que présenterait pour le pays des opérations de guerre sur le sol national. Croire que l'invasion se traduirait par une promenade militaire, une parade fleurie, un simple défilé au son des fanfares triomphantes, est, évidemment, du domaine de la démence. La vérité, c'est que l'assaillant — les cruels bombardements actuels l'attestent déjà — ne négligera rien pour atteindre les buts qu'il se sera fixés. Et peu lui importeront les destructions des villes, les dévastations des hameaux et des campagnes, les souffrances des populations civiles, chassées de chez elles par le combat, et menacées de famine par la rupture des communications. Soyons-en sûrs. La pitié n'interviendra pas lorsqu'il s'agira de conquérir tel pont ou telle gare d'importance stratégique. La vérité, aussi, c'est que les troupes d'occupation défendront pied à pied leur position. Si l'on en croit leurs chefs — et cela ne paraît pas douteux — toutes leurs précautions sont prises pour résister. Et la bataille sera terrible.

L'exemple de l'Italie, où les destructions s'accumulent et où le malheur s'étend, est, hélas ! la triste préfiguration de ce qui pourrait se passer en France. Et les radios étrangères, celles de la dissidence ne dissimulent plus aujourd'hui que la France verrait en cette occurrence s'accroître tragiquement sa souffrance.

Que pouvons-nous faire ? Dépend-il de nous que le débarquement dont on parle tant se produise ou n'ait pas lieu ? Evidemment non.

Mais ce qui est en notre pouvoir est de mettre en œuvre, dès à présent, les moyens d'atténuer les terribles souffrances qu'il provoquerait. C'est d'éviter — et chacun de nous a un rôle à jouer — que la tentative d'invasion voie se développer parallèlement une tentative de révolution qui ajouterait aux horreurs de la guerre étrangère celles, plus tragiques encore, de la guerre civile et risqueraient de nous conduire à l'anarchie, au bouleversement total et sans doute à l'anéantissement.

Nous ne pouvons — en quelque circonstance que nous nous trouvions — éviter ce mortel péril qu'en nous groupant étroitement autour du gouvernement du Maréchal. Bannissons les querelles et n'oublions pas que, en ces heures critiques, l'union des Français doit être la plus grande force de la France.

UN APPEL DES CARDINAUX FRANÇAIS A L'EPISCOPAT DE L'EMPIRE BRITANNIQUE ET DES ETATS-UNIS.

Les cardinaux français ont adressé, le 1er mai, au sujet des bombardements aériens, un appel à l'épiscopat de l'empire britannique et des Etats-Unis. En voici les passages essentiels :

« Les bombardements aériens qui s'intensifient à l'heure présente sur la France, notre patrie, emplissent nos cœurs de tristesse et d'angoisse. Presque chaque jour, en effet, nous sommes témoins, nos collègues de l'épiscopat et nous-mêmes, des ravages cruels que font dans la population civile, les opérations aériennes menées par les puissances « alliées ».

« Des milliers d'hommes, de femmes, d'enfants, totalement étrangers à la guerre, sont tués ou blessés, leurs foyers sont anéantis. Des églises, des écoles, des hôpitaux sont détruits.

« Aussi, croyons-nous, frères vénérés, qu'il est de notre devoir, devant cette misère croissante, de vous adresser un appel.

« Au nom de tant de victimes qui crient pitié, nous osons vous demander instamment d'intercéder auprès de vos gouvernements respectifs pour que les populations civiles de la France et de l'Europe soient épargnées dans toute la mesure du possible.

« Nous sommes convaincus, en effet, que l'on pourrait s'efforcer de distinguer avec plus de soin, les objectifs militaires des humbles demeures peuplées de femmes et d'enfants qui les avoisinent.

« Nous pensons aussi que l'on devrait ménager les monuments de nos villes, trésors d'art et de souvenirs ; nos églises en particulier. Souvenez-vous que parmi vous et vos fidèles, nombreux sont ceux dont les pères ont prié sous les voûtes séculaires de nos cathédrales, travaillé même à leur édification.

« Aidez-nous par votre intervention, à sauver ces témoignages de notre commune foi, qui sont aussi le patrimoine de tout l'univers chrétien. Agissez, nous vous en supplions fraternellement, auprès des chefs responsables, pour que ne soient plus employés des procédés de guerre qui, en frappant aveuglément des foules innocentes, en mutilant le visage de la patrie, risquent d'engendrer entre les nations des haines que la paix elle-même sera impuissante à calmer. »

PALAIS DES FETES

Mercredi 17, samedi 20 mai, soirée 20 h. 15. Dimanche 21, matinée 15 h. soirée, 20 h. 15. *LETTRES D'AMOUR* avec un bon complément. France Actualités.

COMMUNIQUE ALLEMAND

Le haut commandement des forces armées allemandes communique :

Sur le Dniestr inférieur, plusieurs attaques locales des forces soviétiques appuyées par des chars ont été repoussées.

Sur le reste du front de l'est, on ne signale qu'une faible activité de combat entre les Karpathes et le Dniestr supérieur, ainsi qu'au sud de la Bérésina.

Dans le Golfe de Finlande, lors d'une attaque de nuit, des vedettes rapides allemandes ont coulé un bâtiment de surveillance soviétique.

Sur le front de l'Italie du sud l'ennemi a poursuivi hier encore ses attaques, mettant en ligne de très nombreux effectifs et du matériel considérable. Après des combats acharnés, au cours desquels l'adversaire a perdu soixante chars, dans le seul secteur au sud de Cassino, nos troupes ont effectué, dans la partie la plus méridionale du front, un mouvement de décrochage de quelques kilomètres dans la direction de l'ouest, sur une position verrou, préparée à l'avance. Le caporal-chef Albert Bruckner, d'une compagnie de chasseurs blindés parachutistes, a détruit six chars ennemis en vingt-quatre heures.

Dans les eaux d'Anzio, des vedettes rapides italiennes ont coulé une corvette ennemie.

A l'ouest de Livourne, la D.C.A. d'un vapeur allemand a coulé une vedette rapide ennemie et en a gravement endommagé une deuxième.

La nuit dernière, des avions britanniques isolés ont jeté des bombes sur Cologne. Dans les premières heures de la matinée du 15 mai, une importante formation d'avions de combat lourds allemands a exécuté une attaque massive contre Bristol. Le colonel Walter Oésau, commandant d'une escadre de chasse, a trouvé une mort héroïque en combat aérien. Il avait été décoré par le Führer, pour ses cent dix-sept victoires aériennes remportées sur l'adversaire anglo-américain, des feuilles de chêne avec épée de la croix de chevalier de la croix de fer. La Luftwaffe perd en lui l'un de ses plus remarquables pilotes de chasse et chefs d'escadre.

LE MARECHAL PETAIN A VISITE LA POPULATION DE ROUEN.

Pour la fête de Jeanne d'Arc, le Maréchal Pétain s'est rendu dimanche dans la zone nord, ainsi qu'il l'a déclaré lui-même, pour être plus près des populations éprouvées chaque jour par les bombardements anglo-américains. A ce titre, Rouen qui, depuis deux ans, a subi une vingtaine d'agressions, et qui, le 19 avril dernier, au cours d'un bombardement particulièrement sauvage, a vu non seulement ses plus beaux monuments durement atteints, mais a encore perdu 900 de ses enfants tués ou brûlés dans la nuit tragique, avait droit à la particulière sollicitude du Chef de l'Etat.

C'est à 11 h. moins dix que le Maréchal fit son entrée dans la préfecture régionale de Normandie, chaleureusement accueilli par la foule.

Après la réception, le Maréchal visita longuement les bâtiments sinistrés de la préfecture, qui a été atteinte par plusieurs bombes. Le cortège officiel gagna ensuite la place du Vieux-Marché, où de la foule immense et vibrante, montaient des acclamations dès que le Chef de l'Etat descendit de sa voiture. Celui-ci s'approcha lentement de la dalle sacrée qui marque l'emplacement où Jeanne d'Arc fut brûlée. A ce moment, on apporta une gerbe de fleurs bleues et blanches aux couleurs de la Sainte que le Maréchal déposa sur la dalle, et « La Marseillaise » retentit. Le Chef de l'Etat, tête nue, écouta avec recueillement, puis il se dirigea vers la statue de Jeanne d'Arc, œuvre de Réal del Sarte, devant laquelle il se recueillit.

Puis le Maréchal se rendit à la Cathédrale où il fut reçu par l'Archevêque de Rouen, Mgr. Petit de Julville.

En peu de mots...

● Deux hommes armés se sont présentés, à Esnon, chez M. Georges Petiteaux, âgé de 67 ans. Après avoir éloigné sa femme, ils l'ont tué de 35 coups de mitraillette.

● Le tribunal spécial de Toulouse a condamné à 3 ans de prison André Schenten qui, lors d'une fouille en gare de Matabiau, fut trouvé porteur de deux paquets de cigarettes réservés aux prisonniers de guerre.

● Selon le « Daily Express », le gouvernement portugais a été avisé, par l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Lisbonne, que l'Angleterre suspendra ses livraisons de blé et de charbon au Portugal si ce dernier n'accède pas aux exigences anglo-américaines, en ce qui concerne ses échanges commerciaux avec l'Allemagne.

● L'amiral Derrien a été condamné à la détention perpétuelle par le tribunal dissident d'Alger. L'amiral a refusé de signer son pourvoi en cassation.

● La Suède vient de manifester, une fois de plus, son charitable souci de ravitailler les enfants de France, en envoyant aux villes de Vichy et de Marseille 10 tonnes de lait en poudre.

● La presse allemande publie des photographies d'un nouvel hydravion, construit par « Blohm et Voss », long de 37 m., haut de 5 m. 60, et qui a déjà fait ses preuves sur divers fronts. Sa défense est assurée par de nombreux canons et mitrailleuses.

Chronique du Lot

EPHEMERIDE de la Vicomté de Turenne d'actualité touristique

Le 10 mai 1738, la vicomté de Turenne fit retour à la couronne de France, moyennant la somme convenue de quatre millions deux cent mille livres, payées au duc de Bouillon par le trésorier royal. On sait que cette vicomté s'étendait sur les deux provinces limitrophes du Limousin et du Quercy. Les villes de Martel, de Vayrac, de Bretenoux, de St-Céré, aujourd'hui chefs-lieux de canton du Lot, ainsi que de très nombreuses communes rurales du Haut-Quercy, appartenaient à cette fameuse vicomté de Turenne.

La vente modifia sensiblement et à bien des égards la situation privilégiée de ceux qui étaient si fiers de leur titre de Viscomtins. Il y eut, dit M. le Premier président Ramet, dans son bel ouvrage sur Martel, des querelles de préséances, des froissements d'amour-propre, des conflits de juridiction dans toute la vicomté.

Toutes les petites villes susnommées virent avec regret disparaître leurs privilèges d'autonomie alors que le roi de France devenait le maître présent et visible, tandis que pendant de longs siècles, il n'avait été qu'un suzerain lointain.

Les consulats de ces cités viscomtines durent à l'avenir se soumettre à la tutelle administrative de la toute puissante intendance de la Généralité de Montauban et de son subdélégué de Cahors. Les consuls qui s'étaient affirmés comme des personnes civiles jouissant de fortes prérogatives devenaient ainsi une personnalité mineure.

A l'avenir, les réglements de police municipale et de sûreté émanèrent de l'autorité royale et les habitants durent s'y conformer malgré certaines résistances. La nomination du maire se fit sur une liste de trois propositions soumise au roi pour déterminer son choix. En réalité, c'était l'Intendant de Montauban qui choisissait. Par conséquent plus de libertés communales et certains monopoles de fait dont jouissaient certaines familles bourgeoises disparurent.

Cette victoire de l'esprit de centralisation déplut fort aux viscomtins qui d'ailleurs n'aimant guère à que l'on intervînt dans leurs affaires personnelles.

L'éphéméripe de ce jour nous rappelant la supression de la vicomté de Turenne prend figure d'actualité au moment où se fait un sourd regroupement des intérêts économiques de la région du Haut-Quercy, favorisé par certaines intrigues où l'on vient de décréter le rattachement des principales cités de l'ancienne vicomté à la région touristique de Limoges.

Encore une fois, l'on voit que le feu couve longtemps sous la cendre surtout lorsqu'il s'agit des intérêts économiques d'une région. Est-ce donc une revanche que prendraient les viscomtins pour assurer la pérennité de leurs doléances et de leur idéal d'indépendance ? — Ernest LAFON.

LES CADETS DU QUERCY

Don pour les prisonniers

La Croix-Rouge communique :

La Société « Les Cadets du Quercy », de Paris, vient d'adresser au Président de la Croix-Rouge de Cahors, une somme de dix mille francs, qui sera affectée à la confection de colis pour prisonniers sans famille ou nécessiteux.

Ces derniers auront ainsi le sentiment qu'ils ne sont pas abandonnés à leur malheureux sort.

Le président a adressé ses chaleureux remerciements à ses compatriotes parisiens pour leur geste généreux en émettant le souhait que leur exemple suscite de nombreux imitateurs.

SECOURS NATIONAL

Pour que les enfants « poussent vigoureux et saints, des vacances à la campagne sont indispensables. Achetez donc à leur profit les bons de solidarité de la « Croisade de l'Air pur ».

Relations commerciales avec l'Espagne

La Chambre de Commerce du Lot invite ses ressortissants désireux de traiter des affaires avec l'Espagne (exportation, importation ou représentation) à se mettre en rapport, pour tous renseignements utiles, avec la Chambre de Commerce Française de Valencia (Espagne), 29, Calle Colon, dans cette même ville.

Un avocat de Figeac est assassiné

Deux bandits se sont présentés au domicile de Me François de Puységur, âgé de 36 ans, avocat à Figeac, rue de Colomb, et l'ont abattu de deux balles de révolver.

Nouveau mode de répartition de certains tissus

Une récente décision du Répartiteur des Textiles soumet à un mode spécial de distribution contre licences de transfert, et sans remise de points ni de chèques points, les tissus suivants : toile taillleur et tissus pour casquettes, cravates, corsets, soutien-gorge et parapluie.

La mesure a pour but de réserver le bénéfice exclusif de ces tissus à leurs utilisateurs, industriels de l'Habillement et de simplifier les transactions.

LA DÉFENSE PASSIVE dans le Lot

Après le bombardement l'incendie

De tout ce que nous a dit jusqu'ici M. Jh. Maureille on pourrait faire une sorte de petit « *Manuel à l'usage des bombardés* ». Et l'on pense bien que nous ne disons pas cela dans un esprit de plaisanterie. Il n'y a certes pas de quoi plaisanter et rien n'est plus sérieux ni plus grave, ni — qui sait ? — rien de plus opportun !

— Le fait est, nous répond M. Maureille, que les habitants ont dû faire, hélas ! le tragique apprentissage du bombardement. J'ai pu personnellement me rendre compte à Paris qu'après expérience faite — et quelle expérience ! — la population n'hésite plus à gagner les abris quand elle a subi une ou plusieurs alertes suivies de bombardements.

Le hasard a voulu que je me trouve à Paris le 15 septembre 1943 dans un quartier déjà bombardé. Les gens n'hésitaient pas. Ils gagnaient précipitamment les abris ; bien me prit de les suivre car une bombe tomba à quelque distance de la cave où je me trouvais... Tandis que, le lendemain, dans le quartier des Champs-Elysées, au moment d'une nouvelle alerte, les gens restaient dans la rue jusqu'à ce que la police les obligeât à se réfugier dans les immeubles voisins !

De plus, j'ai pu remarquer au cours d'une visite dans les quartiers bombardés que beaucoup d'immeubles n'étaient atteints que dans la partie supérieure. Un de cinq étages avait été atteint au milieu. Le 5e et le 4e étaient complètement pulvérisés et il n'en subsistait de traces que sur les murs voisins. Le 3e et le second étages étaient éventrés, mais ni le 1er étage, ni le rez-de-chaussée ne semblaient avoir souffert de l'explosion et les vitres mêmes étaient en place.

Le même fait, maintes fois observé, est concluant et j'espère que nos compatriotes, si le malheur voulait qu'ils eussent à l'éprouver, s'instruiront de l'expérience des autres et qu'ils se mettraient à l'abri dans les caves.

Avant conclu sur ce point, M. Maureille en vient à un autre sujet.

— Après les bombardements, il y a, dit-il, un autre fléau qui leur est consécutif : l'incendie.

La guerre moderne fait un large usage d'engins incendiaires que les avions répandent et qui peuvent être répandus par milliers au cours d'un même raid.

Les types d'engins incendiaires sont nombreux et je ne saurais prétendre les décrire. Ils peuvent être de simples plaques constituées par une pastille de phosphore insérée dans du celluloïd qui s'enflamme lorsque le phosphore se dessèche ou bien ce sont des bombes de plus de 100 kilogs remplies d'hydrocarbures. D'autres engins sont de faible poids (1 à 10 kilos) qui contiennent soit un mélange d'oxyde de fer et de métaux légers (thermite), soit un alliage d'aluminium et de magnésium (bombes électron) *qui dégagent en brûlant une température supérieure à deux mille degrés !*

Ces bombes n'éclatent pas. Elles projettent en brûlant des particules incandescentes dont il faut soigneusement se protéger. Il convient donc en les abordant de se garder derrière un bouclier de fortune (couvercle de lessiveuse, chaises renversée, etc). L'eau siveuse, chaise renversée, etc). *L'eau avive leu combustion. Par contre le sable permet de les neutraliser efficacement.* Elles dégagent parfois des vapeurs nocives dont on se protège en tenant un linge mouillé devant le nez et la bouche.

Bien entendu, dès que la bombe est éteinte, on peut employer l'eau pour combattre l'incendie qu'elle a allumé ! Dans l'extinction, la puissance du jet a autant d'effet que l'abondance de l'eau. Attaquer le foyer à la naissance des flammes.

Le succès des opérations dépend avant tout de la rapidité de l'intervention. Un colonel des sapeurs-pompiers de Paris disait : On éteint un incendie avec un verre d'eau à la première minute ; avec un seau d'eau à la deuxième ; avec une tonne d'eau à la troisième... après on fait ce qu'on peut !

Conclusion sur ce point : il faut donc en attendant les pompiers que les intéressés combattent immédiatement les foyers d'incendie avec tous les moyens dont ils disposent. On leur recommande tout spécialement de rechercher ces foyers dès que le bombardement est terminé. On recommande surtout au public de débarrasser les combles, tout de suite de toutes les matières inflammables et de disposer dans chaque immeuble d'une réserve de sable.

Inscrivez-vous pour votre approvisionnement en vin

Les consommateurs non producteurs (à l'exception de ceux dont la récolte n'assurait qu'une réserve familiale inférieure à un hectolitre par personne vivant sur l'exploitation et qui ont obtenu du maire de leur commune des attestations valant autorisation d'inscription), et non bénéficiaires de bons « P » appartenant aux catégories J3-A-V-T-C, sont tenus, pour pouvoir continuer à percevoir leurs rations de vin, de renouveler leur inscription du 15 *mai au* 21 *mai inclus*, chez le fournisseur où ils sont déjà inscrits.

Ils remettront à cet effet, à ce fournisseur le coupon N° 5 (*cinq*) *de mai* de la feuille semestrielle de la carte d'alimentation.

Accidents du travail

Au cours de son travail, M. Louis Larroque, menuisier chez M. Mentron, menuisier, rue de la Barre, s'est donné un coup de marteau sur le médius gauche qui a nécessité l'ablation de l'ongle.

Il devra observer un repos de 10 jours.

A NOS LECTEURS ET ABONNES

Nos ateliers étant fermés jeudi 18 mai (jour de l'Ascension), le prochain numéro du JOURNAL DU LOT paraîtra SAMEDI SOIR, 20 MAI.

NOUVEAU BAREME D'EQUIVALENCE DES ARTICLES TEXTILES

L'évolution survenue dans les conditions de la production textile a entraîné, pour le barème d'équivalence, un aménagement qui se traduit essentiellement par une simplification :

1°) un article déterminé n'aura plus qu'une seule équivalence, qu'il contienne de la laine ou qu'il n'en contienne pas.

2°) chaque rubrique ne comporte plus qu'une équivalence, alors qu'auparavant, des catégories avaient été prévues pour beaucoup d'articles suivant le poids qu'ils présentaient. C'est ainsi qu'une seule rubrique « pantalon ou culotte longue » englobe à la fois les pantalons de villes, de ski, ou de golf, les culottes de cheval ou de chasse.

3°) certaines désignations devenues surperflues ont été éliminées, les variantes d'un même article se trouvant désormais bloquées sous la même appellation générique.

Voici les nouvelles équivalences de quelques articles courants :

Costume ville trois pièces : 139 points au lieu de 155 ; pardessus ville ; 174 points au lieu de 233 ; chemise de jour : 18 points au lieu de 16 ou 23 ; robe légère : 33 points au lieu de 20 et 30 ; robe lourde : 49 points au lieu de 46 ; culotte indémaillable : 3 points au lieu de 6 ; costume deux pièces pour enfant de moins de 3 ans : 16 points au lieu de 18 et 25 ; barboteuse tricot : 5 points au lieu de 7...

Il est rappelé que les étiquettes des détaillants et les factures des grossistes doivent mentionner l'équivalence des articles.

AUX AGRICULTEURS

La mairie de Cahors nous communique :

L'enquête agricole de printemps 1944 aura lieu dans le courant du mois de Mai.

La période de déclaration s'étendra du 14 au 30 mai inclus.

Tout exploitant agricole, tout détenteur d'animaux non exploitant est tenu de se présenter entre ces deux dates à la mairie pour y souscrire une déclaration portant sur la composition des exploitations, les cultures position des exploitations, les cultures et le cheptel. En outre, deux questions très importantes pour l'avenir sont posées aux agriculteurs, elles concernent *l'électrification* et *l'alimentation en eau* des exploitations.

Toute abstention, toute déclaration fausse ou incomplète entraînerait des sanctions.

BUREAU ARTISANAL DES MATIERES

Note pour les cordonniers

Le Bureau Artisanal des Matières rappelle aux cordonniers du département que tous les usagers doivent se faire réinscrire avant le 15 mai 1944, dernier délai. Cette date est imposée par le Comité Général d'Organisation du Cuir à Paris.

Il ne pourra pas être tenu compte des inscriptions qui nous parviendraient après cette date. Les cordonniers devront faire parvenir les tickets collectés au B.A.M. avant le 30 mai 1944, date limite ; les envois de demande de licence devant être à Paris pour les premiers jours de juin.

Validité de la monnaie-matière acier

Les billets émis par l'Office des Fers, Fontes et aciers et perforés : 30-9-43, 31-12-43, 30-6-44 seront définitivement périmés le 30 juin 1944, sans aucune possibilité de renouvellement.

Avis de concours

Un concours pour le recrutement de 2.000 commis masculins sera ouvert au chef-lieu de chaque département le 25 juillet 1944. La liste d'inscription des candidatures sera close le 5 *juin* 1944.

Les candidats doivent être âgés de 17 ans au moins et de 25 ans au plus. Cette limite d'âge est reculée, pour les postulants père de famille et pour ceux justifiant de services militaires. Les demandes de participation à ce concours peuvent être adressées à la Direction des Postes, 1 bis, rue des Cadourques, à Cahors.

***

Un concours pour le recrutement de 250 contrôleurs stagiaires des Installations électro-mécaniques sera ouvert au siège de chaque Direction Régionale le 8 août 1944. La liste d'inscription des candidatures sera close le 22 juin 1944.

Les candidats doivent être âgés de 18 ans au moins et de 30 ans au plus dans l'année 1944. Cette limite d'âge est reculée pour les postulants, pères de famille et pour ceux justifiant de services militaires. Les demandes de participation à ce concours peuvent être adressées à la Direction des P.T.T., 1 *bis*, rue des Cadourques, à Cahors.

Chronique des Théâtres

GEORGES MILTON, AU THEATRE MUNICIPAL, MERCREDI 17 MAI, EN SOIREE.

Le Gala Marcel Lamy présentera le célèbre artiste de la scène et de l'écran Georges Milton, qui créera à cette occasion une comédie musicale nouvelle de Ch. Tutelier et R. Vincy, musique de Paul Durand, le compositeur actuellement en vogue, dont tout le monde fredonne encore : « Je suis seule ce soir... » Cette opérette intitulée : « Bouboule » réunira autour de Georges Milton une distribution de tout premier ordre et sera présentée dans 3 décors nouveaux selon la tradition des Galas Marcel Lamy.

RECENSEMENT DES HOMMES NÉS EN 1925

En vertu d'instructions de M. le Chef du Gouvernement, les jeunes gens de nationalité française, sans exception, nés entre le 1er janvier 1925 et le 31 décembre 1925 sont tenus de se présenter à la Mairie de la commune où ils se trouvent, entre le 10 mai et le 26 mai 1945, en vue de se faire recenser.

Les jeunes gens devront se présenter porteurs de leur carte d'identité, de leur carte d'alimentation, de leur certificat de travail ou d'une attestation d'emploi légalisée, authentifiée par un bulletin de paye ou de traitement, datant de moins d'un mois.

Les étudiants seront tenus de présenter le récépissé numéroté attestant qu'ils ont été recensés comme tels en mars-avril 1944 à l'établissement d'enseignement où ils sont régulièrement inscrits pour l'année scolaire 1943-1944.

Les jeunes gens qui, pour raison de maladie, seraient immobilisés à la chambre, à la date du recensement, devront se faire recenser par un tiers, qui présentera en leur lieu et place leurs pièces d'identité et un certificat médical légalisé.

Il sera remis aux jeunes gens nés en 1925, lors de leur présentation, un certificat de recensement numéroté qui constituera la preuve que le titulaire a satisfait aux obligations du recensement.

Ils devront toujours le conserver pour pouvoir justifier de la régularité de leur situation. Il sera exigé en diverses circonstances et notamment lors de chaque distribution mensuelle des tickets d'alimentation.

L'attention des intéressés est appelée sur les sanctions auxquelles ils s'exposeraient en se satisfaisant pas à l'obligation indiquée ci-dessus.

D'autre part, les employeurs, et, d'une façon générale, les chefs d'établissements dans lesquels les jeunes gens soumis aux opérations du recensement sont placés sous leur autorité, sont tenus de donner aux intéressés toutes facilités nécessaires pour leur permettre de se conformer aux prescriptions faisant l'objet du présent communiqué.

ASSURANCES SOCIALES

La Direction régionale des assurances sociales communique :

Une loi n° 187 du 24 avril 1944, parue au *Journal Officiel* du 26 avril, vient de relever de 42.000 à 48.000 fr. le chiffre du salaire-limite. Conformément à l'article premier de la loi n° 27 du 6 janvier 1944, relative à l'admission au bénéfice des assurances sociales qui n'a pas été modifiée sur ce point, le chiffre de 48.000 fr. correspond à la durée légale de deux mille heures de travail par an, soit 40 heures par semaine. Il s'élève automatiquement suivant la durée du travail dans chaque établissement. Ainsi, dans les entreprises où la durée du travail est de 48 heures par semaine, le salaire-limite se trouve augmenté dans la proportion de 48/40 de 48.000 fr. et porté à 57.600 fr. Dans les établissements où la durée hebdomadaire du travail est de 45 h., le salaire-limite est relevé dans la proportion de 45/40 et est de 54.000 fr.

En ce qui concerne les assurés qui étaient immatriculés à la date du 31 décembre 1943, la nouvelle loi aura effet à compter du 1er janvier 1944. Quant aux travailleurs qui n'étaient pas immatriculés dans l'assurance à la date du 31 décembre 1943, parce que percevant un salaire supérieur au chiffre-limite, la nouvelle loi ne leur est applicable qu'à compter du 1er avril 1944.

Vol d'accessoires de camion-auto

Un vol d'accessoires de camion-automobiles fut commis il y a quelques jours au préjudice de M. Gastal, maraîcher à Parnac.

La gendarmerie ouvrit une enquête et découvrit les voleurs. Ce sont les nommés F. M. et M. R., tous deux demeurant à Parnac.

Trafic de tabacs

Les gardiens de la paix de la Police d'Etat de Cahors ont procédé le 15 mai, à l'arrestation d'un jeune trafiquant porteur d'une importante valise contenant une grosse quantité de tabac.

Mis à la disposition de M. le Directeur des Contributions indirectes, il a été laissé en liberté en raison de son jeune âge.

Toutefois, ses parents, civilement responsables, paieront une forte amende.

Service des pharmacies

Le service des pharmacies sera assuré jeudi 18 mai (fête de l'Ascension) par la pharmacie GAYET.

REPRESSION EN MATIERE ECONOMIQUE

Au cours du mois d'avril 1944, il a été relevé 142 procès-verbaux en matière économique dans lesquels 155 personnes ont été impliquées.

Il a été consenti 95 transactions pour un montant total de 258.950 fr.

D'autre part, il a été infligé 30 amendes ou confiscations pour un total de 21.255 francs.

Trois affaires ont été déférées au Parquet et deux fermetures administratives ont été prononcées.

Au cours du même mois, il a été saisi diverses marchandises et, notamment, 888 bœufs et 120 kg. de viande.

ALCOOL A BRULER

Une distribution d'alcool à brûler aura lieu à partir du 20 mai pour les familles ayant des enfants de moins de 6 ans, les vieillards (carte V) et les malades. Les titulaires de la carte d'alcool sont priés d'apporter leurs cartes d'alimentation.

Ration de café

Le taux de la ration de café pour le mois de mai 1944 a été fixé par arrêté ministériel à 150 gr. de café succédanés, dont 15 gr. de café pur pour les consommateurs ordinaires. Les collectivités bénéficiaires de mélange succédanés sans café ou mélange café succédanés seront approvisionnées dans les mêmes conditions que le mois dernier.

Aux épiciers grossistes et détaillants du Lot

Le Directeur départemeotal du ravitaillement général du Lot communique :

Une information de M. le Ministre secrétaire d'Etat à l'agriculture et au ravitaillement me fait connaître que les tickets d'approvisionnement du 2e trimestre 1944 suivants ont été égarés :

Tickets de pâtes de 1 kg., n° 91.700 à 91.749 ;

Tickets de sucre de 1 kg., n° 63.900 à 63.999.

Les commerçants intéressés sont avisés qu'opposition est faite sur ces tickets et qu'ils devront me rendre compte d'urgence au cas où ceux-ci viendraient à leur être présentés.

Voleur de bicyclette arrêté

Samedi les inspecteurs de la Sûreté de Cahors se rendirent chez le nommé Gabriel Lescale, 21 ans, récupérateur des vieilles ferrailles, et domicilié rue du Château-du-Roi.

Lescale est inculpé de vol d'une bicyclette au préjudice de M. Gastres, propriétaire à Valroufié.

Au moment où il allait être arrêté, place Galdemar, Lescale prit la fuite et arrivé sur le quai Ségur, il se précipita dans le Lot.

Mais après avoir traversé la rivière il fut arrêté à Cabessut par les inspecteurs de la Sûreté.

Lescale a été déféré au Parquet.

EDEN

Mrecredi, samedi et dimanche en soirée à 20 h. 30. Dimanche, matinée à 15 h. *L'HEURE DES ADIEUX* avec Marianne Hoppe. Complément et Actualités.

Les Sports

JOURNÉE de L'APPEL à L'ATHLÉTISME

Voici le résultat de cette journée sportive qui s'est déroulée dimanche devant un public nombreux et enthousiaste. La cérémonie était présidée par M. le Préfet du Lot entouré des autorités locales.

Cadets

60 mètres : 1. Bach, « Quercynoise », 7"6-10 ; 2. Rauly, Pupilles de la Marine, 7"7-10 ; 2. Santoni, Stade cadurcien, 7"7-10 ; 4. Thion, Pupilles de la Marine, 7"9-10 ; ... Caunézil, « Quercynoise » 8"3-10.

1.000 mètres : 1. Dauliac, U.S. Souillac, 2'56"6-10 (1re série) ; 2. Desprats, Stade cadurcien, 2'56"8-10 (2e série) ; 3. Lacombe, U.S. Gourdon, 3'01" ; 4. Jacques, Pupilles de la Marine, 3'02" 9-10 ; 5. Liège, Pupilles de la Marine, 3'03"4-10.

Hauteur : 1. Bach, « Quercynoise », 1 m. 53 ; 2. Raab, « Quercynoise », 1 m. 53 ; 3. Laboudi, Souillac, 1 m. 48 ; 4. Déléry, Stade cadurcien, 1 m. 45 ; 5. Croc, Pupilles de la Marine, 1 m. 45 (2e essai).

Poids : 1. Davec, Ecole des Mousses, 9 m. 85 ; 2. Ibles, Pupilles de la Marine, 9 m. 72 ; 3. Fontanel, « Quercynoise », 9 m. 45 ; 4. Bézeau, Ecole des Mousses, 9 m. 27 ; 5. Crob, « Quercynoise », 8 m. 65.

Juniors

80 mètres : 1. Castéra, « Quercynoise », 9"7-10 ; 2. Charvet, Stade cadurcien, 9"8-10 ; 3. Fournié, « Quercynoise », 9"9-10 ; 4. Bruno, Ecole des Mousses, 9"9-10.

1.000 mètres : 1. Basile, « Quercynoise », 2'54" ; 2. Rudowski, Pupilles de la Marine, 2'58"8-10 ; 3. Tocze, Ecole des Mousses, 3'02" ; 4. Sanlaville, Ecole des Mousses, 3'08"5-10 ; 5. Lafon, Boissières, 3'15".

Hauteur : 1. Charvet, Stade cadurcien, 1 m. 60 ; 2. Delcros, Stade cadurcien, 1 m. 55 ; 3. Maisongrande, « Quercynoise », 1 m. 55 ; 4. Perboyre, « Quercynoise », 1 m. 45 ; 5. Sanlaville, Ecole des Mousses, 1 m. 40.

Poids : 1. Bruno, Ecole des Mousses, 11 m. 60 ; 2. Maisongrande, « Quercynoise », 11 m. ; 3. Malgouyard, « Quercynoise », 10 m. 33 ; 4. Ledoux, « Quercynoise », 9 m. 73 ; 5. Pont, Ecole des Mousses, 9 m. 25.

Seniors

100 mètres : 1. Le Grouyer, Pupilles de la Marine, 12" ; 2. Brailly, Pupilles de la Marine, 12"2-5.

1.500 mètres : 1. Juge, Pupilles de la Marine, 4'52".

Hauteur : 1. Boisserie, « Quercynoise », 1 m. 50 ; 2. Brailly, Pupilles de la Marine, 1 m. 35.

Poids : néant.

Journée Jules-Noël

800 mètres : 1. Vaissie, Stade cadurcien, 2'12"3-10 ; 2. Castagné, Stade cadurcien, 2'21" ; 3. Sérignac, U.S. Luzech, 2'23".

1.500 mètres : 1. Bourrières, « Quercynoise », 4'35" ; 2. Lasfargue, Stade cadurcien, 4'36"5-10 ; 3. Mazetti, Stade cadurcien, 5'12

Relai 5 x 4 x 3 x 2 x 1 : 1. Stade cadurcien, 3'26"6-10 ; 2. « Quercynoise », 3'42"6-10.

CAHORS

Montcuq

Récompense honorifique. — Nous avons appris avec un vif plaisir que la mention honorable venait d'être décernée à Mme Delfort, directrice du Cours Complémentaire de jeunes filles de Montcuq. Cette première récompense honorifique est une flatteuse attestation du mérite de notre jeune et distinguée directrice, dont les élèves remportent, chaque année, de brillants succès aux divers examens et concours. Toutes nos félicitations.

Sabadel-Lauzès

Nécrologie. — C'est avec regret que nous avons appris la mort de M. Soldadié Joachim, décédé à l'âge de 77 ans. M. Soldadié qui, pendant de nombreuses années avait été conseiller municipal, comptait de vives sympathies à Sabadel-Lauzès et dans la région.

Nous adressons à la famille nos sincères condoléances.

Imp. COUESLANT. *Le Co-gérant :* PARAZINES
U.O. 3285-17-5-44

Limogne

Naissance. — Nous avons appris avec plaisir la naissance d'un beau garçon, prénommé Michel, dans la famille Marlas Jules, cantonnier. C'est le neuvième enfant vivant du foyer. Toutes nos félicitations et nos meilleurs vœux.

Nécrologie. — Nous apprenons avec peine la mort de notre ami Conte Casimir, de Salvagnc, des suites de l'accident que nous avons relaté. Les obsèques ont eu lieu à Lugagnac au milieu d'une grande affluence de parents et amis.

A la famille, nous présentons nos condoléances attristées.

Puy-l'Evêque

Carnet blanc. — Vendredi dernier, a eu lieu le mariage de M. Cantagrel Pierre-Joseph-Marcel avec Mlle Grangier Ada-Denise-Joséphine-Louise, cultivateurs en cette commune. La bénédiction nuptiale leur fut donnée samedi matin en la jolie petite église d'Issudel. Aux jeunes époux, nous adressons nos meilleurs vœux de bonheur.

Carnet rose. — Nous avons appris avec grand plaisir la naissance d'un superbe garçon, prénommé Michel, premier enfant des époux Gipoulou-Jipoulou, pharmacien. Aux heureux parents, nous envoyons nos sincères félicitations.

Réquisition. — Les propriétaires d'animaux de boucherie sont avisés que le jeudi 25 mai, à 9 h. légale, aura lieu, place de la Bascule, la réquisition de 4.240 kg. de viande vive.

Vaccination. — Les mamans des jeunes bébés sont informées que M. le docteur Rouma procédera à une séance de vaccination antivariolique, à la mairie de Puy-l'Evêque, le dimanche 21 mai à 9 h. légale.

Marchés. — Les ménagères apprendront avec plaisir que les marchés de légumes, fruits et primeurs auront lieu, à partir du 16 mai, tous les mardi, jeudi et samedi de chaque semaine. L'ouverture du marché aura lieu à 9 h. légale.

Saint-Denis-Catus

Nécrologie. — Nous apprenons avec peine le décès de M. Guillaume Clauzet, ancien maire de St-Denis-Catus, conseiller municipal depuis 52 ans.

M. Clauzet s'éteint à l'âge de 86 ans, après une carrière laborieusement remplie, regretté de tous, car ce fut un homme de bien, un parfait honnête homme.

Les obsèques de M. Clauzet ont eu lieu mercredi matin. Toute la population y assistait.

Que la famille en deuil veuille trouver ici l'expression de nos sympathiques condoléances. — E. S.

Vire

Obsèques. — Mercredi dernier à 9 h., ont eu lieu à Vire au milieu d'une nombreuse assistance venue de tous les points de la commune et des communes voisines, les obsèques de notre ami et compatriote, Amédée Alis, vérificateur des Poids et Mesures à Agen, ancien instituteur à Vire, dont nous avons annoncé la mort dans notre dernier numéro.

Le char funèbre disparaissait sous les gerbes de fleurs et les nombreuses et belles couronnes offertes par la famille, les amis, les anciens combattants de Vire et ses anciens élèves.

Au cimetière, M. L. David, ancien instituteur à Vire, lui a adressé dans un discours véritablement émouvant, le dernier adieu. Après avoir retracé ses carrières administratives, sa carrière d'ancien combattant 14-18, M. David a évoqué la personnalité de M. Alis si familière à tous.

Puissent les marques de sympathie être un apaisement à la douleur de Mme Vve Alis, de ses enfants et de sa famille auxquels nous renouvelons l'assurance de nos vives et sincères condoléances. — D.

GOURDON

Gourdon

Avis important. — Le Commissariat Général à l'Action Sociale informe les familles de travailleurs francais en Allemagne que le Délégué départemental se tiendra à la salle de la Mairie de Gourdon le vendredi 19 mai, de 13 h. 30 à 16 h.

Colis du prisonnier. — Les familles des prisonniers et des prisonniers transformés sont invitées à retirer à partir du 15 mai un bon de colis gratuit à la permanence du Centre d'Entr'aide.

Dons pour les prisonniers. — A l'occasion de son mariage, M. Manié, à Costeraste, a remis la somme de 300 francs pour les prisonniers de guerre.

Une quête faite à la mairie à l'occasion du mariage Pégourié-Jauvion a produit 315 fr. qui, suivant le désir exprimé, a été répartie moitié à la Croix-Rouge Francaise, moitié au Centre d'Entr'aide aux prisonniers de guerre. A tous les donateurs, le meilleur merci.

Martel

Croix-Rouge française. — Les cours d'enseignement secouriste, inaugurés le 24 avril dernier, ont lieu deux fois par semaine à la mairie avec un plein succès. Une soixantaine de personnes de tout âge, dont les plus grands élèves des diverses écoles, suivent avec une attention soutenue les leçons magistralement exposées par nos dévoués docteurs, ainsi que les exercices pratiques fort bien présentés par notre experte assistante médico-sociale.

Fin des cours le 1er juin ; la date choisie pour l'examen final sera ultérieurement fixée.

Nécrologie. — Nous apprenons le décès, à Murel, commune de Martel, de Mme Malbec, née Rose Servantié, cultivatrice, âgée de 49 ans.

Nos condoléances à la famille.

AVIS DE DECES

Madame et Monsieur BOUTAREL ; Madame et Monsieur BIROT-LETOURNEUX ; Madame et Monsieur VIGOUROUX, leurs enfants et petits-enfants ; Madame et Monsieur TEYSSÈDRE et leurs enfants ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Edmond LAGARRIGUE

leur mère, grand'mère, arrière-grand'-mère et tante, décédée à Cahors le 16 mai, munie des Sacrements de l'Eglise, dans sa 80e année.

Les obsèques auront lieu en l'Eglise Cathédrale, vendredi 19 mai, à 9 h. 30. Le présent avis tient lieu de faire part.

PETITES ANNONCES

PEUPLEZ VOS RUCHES VIDES
par l'emploi de « **l'ABIGLIOL** » des Laboratoires P. BOYER, résultats garantis par 13 ans d'expériences.
Méfiez-vous des imitations sans références
Dépositaire pour la z.n.o. : M. G. ROUSSEL, 54, rue Gambetta, Condom (Gers).

ROUGEURS DÉMANGEAISONS
SULFURINE
DU Dr LANGLEBERT
Ancien Interne de l'Hôpital St-Louis
Maladies parasitaires de la peau. Bain soufré sans odeur, ou parfumé, action tonique et fortifiante générale, effet stimulant sur la peau. Traitement préventif du rhumatisme. Toutes Pharmacies. Visa N° 1635 - P 9913

— 202 —
Pub. R. T.W.S.

Cherche à louer ou acheter GLACIERE DE MENAGE, Lambert, villa Capella, Route de Toulouse, Cahors. Tél. 705.

A vendre une TABLE DE SALON dessus marbre, GRANDE GLACE de salon biseautée, COIFFEUSE, FAUTEUIL canné. S'adresser G. Bornes à St-Chamarand.

Personne vue ramassant PAQUET CACHETE, tombé de bicyclette, est priée rapporter à Lions, 10, rue Mirepoises. Récompense.

CHACUN SA PART

Adapté de l'Anglais par LOUIS D'ARVERS

N° 12

La taille bien prise dans sa blouse de travail, sa petite figure étrangement caractérisée par ses longs cils bruns, qui mettaient leur ombre sur la matité de ses joues, elle était vraiment séduisante.

— Eh bien ! qu'en dites-vous ? demanda-t-elle.

Et, constatant que les yeux de son modèle étaient fixés sur elle et non pas sur la toile, elle rougit.

— Vous ne regardez pas ? dit-elle, mécontente.

— C'est vrai, c'est vous que je regarde, parce que vous êtes autrement intéressante que mon portrait, avoua-t-il tranquillement... Je crois que vous avez les yeux les plus bleus que j'ai jamais vus. Quelle couleur employez-vous pour obtenir ce bleu ? Indigo ? Bleu d'outre-mer ?

Mag eut un geste d'impatience.

— Vous vous croyez tenu de pousser la stupidité jusqu'à l'outrance, dit-elle, près de se fâcher.

— Dites-moi plutôt si cette ombre là... près de l'œil droit, n'est pas un peu trop accentuée ?

— Je n'osais vous le dire... J'ai l'air d'avoir pris part à un match où je n'aurais pas eu le dessus, fit-il taquin.

Mais tout de suite, devenant sérieux, il regarda attentivement le travail de sa camarade.

— A mon avis, vous avez un peu trop creusé la tempe ; vous voyez ce que je veux dire ? Et puis, là, vous permettez ? Il y a quelque chose qui n'est pas tout à fait ça.

Il indiquait du doigt les endroits qu'il jugeait mal venus, et elle inclinait la tête, approuvant.

La vivacité d'esprit du jeune homme, son sens critique très aiguisé, était presque infaillible, en dépit de ce fait reconnu que ses propres œuvres étaient pleines de fautes ou d'incertitude.

Mag reprit sa palette et ses pinceaux.

— Je vois, dit-elle... Vous avez tout à fait raison, Garry. Je vais éclairer un peu cette ombre et puis je n'y toucherai plus de la matinée. Je reprendrai seulement ce soir le travail.

Garry jugeant n'avoir rien à répondre s'avança vers le piano et commença de jouer doucement pendant qu'elle achevait la tâche qu'elle s'était donnée avant de s'accorder un peu de repos.

— Voulez-vous la primeur d'un nouveau morceau de M. Gary Leitel ? demanda-t-il.

Mag, momentanément empêchée de répondre parce qu'elle tenait le manche d'un pinceau entre ses dents, grommela une sorte d'assentiment, et il commença de chanter d'une belle voix de baryton, à la fois mélodieuse et bien timbrée, après avoir annoncé :

« Les façons d'aimer !

» Tels amours nés dans le soleil meurent dans l'ombre

» Tels autres croissent et s'amplifient sur les orages de la vie...

» Tels autres s'éteignent, flammes vacillantes, au premier souffle de la brise...

» Mais le vrai, le meilleur, est celui qui met en commun joies, peines et travail..., écartant toute rivalité, toutes jalousies... Celui-là dure toute une vie. »

— C'est absolument vrai ! dit Mag, avant même qu'il ait achevé les derniers mots. Il y a si peu de gens qui se croient tenus d'être loyaux en amour !

— C'est là une des raisons pour lesquelles je ne veux pas me marier, Garry, précisa-t-elle, après quelques secondes de silence ; je suis sûre qu'un mari voudrait s'ingérer dans mes plaisirs, dans mes amitiés, et surtout dans mon travail !

— Bah ! Aimer, c'est conquérir, fit-il tandis que ses yeux trahissaient une passion sincère. Un jour viendra où je ferai votre conquête, Mag, et où je vous prendrai !

Elle s'éloigna brusquement de lui.

— Non, Garry, cela n'arrivera pas ; et vous ferez mieux de renoncer tout de suite à cette idée.

— Je ne renonce jamais, riposta-t-il tranquillement. Vous vous en apercevrez un jour.

Il s'efforçait de paraître très calme ; mais sa voix était toute frémissante, et ce fut avec un véritable soulagement que Mag entendit retentir la sonnette de son appartement.

Tout heureuse de cette diversion, elle courut ouvrir la porte et faillit être renversée par deux beaux lévriers qui entraient chez elle en tourbillon.

— Top ! Begar ! mauvais garnements ! Voulez-vous bien vous tenir tranquilles !

— Mille excuses, mademoiselle, je n'aurais pas dû amener ces méchantes bêtes. Vraiment, je suis confuse...

Lady Suzanne pénétrait à son tour dans l'atelier et tendait la main à Mag.

— Vous êtes bien miss Wesburn ? n'est-ce pas, demanda-t-elle. Votre porte d'entrée était ouverte... et j'ai cherché vainement quelqu'un pouvant m'annoncer à vous...

Je suis Lady Suzanne Burzon, ajouta-t-elle, se présentant, et nous avons des amis communs... Je viens au sujet de l'un de vos tableaux.

Tout en procédant à ces formalités polies, la grande dame regardait tour à tour Mag et son visiteur.

Mag se hâta de lui nommer Garry, après avoir déclaré qu'elle était bien, en effet, miss Margared Wesburn.

— Je crains de vous avoir dérangés, s'excusa Lady Suzanne, car il me semble avoir entendu chanter...

— Il m'arrive souvent de donner la sérénade à ma voisine pendant qu'elle travaille : c'set une manière de stimuler son génie, plaisanta Garry avec sa séduisante bonne grâce, en se penchant un peu pour caresser les deux beaux lévriers.

Lady Suzanne rit :

— Je crois que le talent de miss Wesburn n'a pas besoin de stimulant, à en juger par son tableau : « Celle qui ne compte pas ».

Chère miss Wesburn, ajouta-t-elle avec cette gracieuse spontanéité qui était son plus grand charme, je venais vous remercier d'avoir fait ce tableau. Il est merveilleux !

Mag qui avait été attirée tout de suite, comme tous ceux qui approchaient Lady Suzanne, par sa personnalité si vivante et si franchement sympathique, serra de bon cœur les deux mains qu'on lui tendait.

— Merci, dit-elle simplement.

— Ce tableau, interrompit Garry, en avançant un fauteuil à la visiteuse, est une preuve évidente, un résumé flagrant du scepticisme qui se trouve au fond du cœur de cette jeune personne.

— Je n'en crois rien, protesta résolument Lady Suzanne. Je suis sûre qu'elle a voulu marquer seulement l'étrange amalgame que de pauvres êtres humains font parfois de leur vie.

Chère miss Wesburn, ajouta-t-elle vivement, je viens vous demander s'il ne vous répugnerait pas d'entreprendre le portrait d'un vieille femme comme moi ?

Mag fit un signe à Garry.

— Je ne vous retiens pas, vous savez ! déclara-t-elle en riant.

— Ce qui veut dire que vous serez charmés de me voir disparaître, riposta-t-il du même ton.

— Tous mes regrets, Lady Suzanne, ajouta-t-il en s'inclinant devant la visiteuse de Mag. Ne vous laissez pas tromper par cette jeune sirène, défendez vos droits.

Lady Suzanne tendit cordialement les mains au joyeux garçon. Il lui était sympathique, avec son sourire charmant et ses yeux francs et hardis. Elle était assez jeune de cœur et d'esprit pour comprendre la jeunesse ; elle l'aimait et elle en était aimée.

Elle suivit, d'un regard amusé, Garry qui se dirigeait vers la porte, et, se retournant vers la jeune artiste :

— Parlons maintenant de ce malheureux portrait, dit-elle. Ce n'est pas moi qui désire l'avoir, je vous prie de le croire ! Les vieilles femmes ne devraient pas être immortalisées sur la toile. Ce privilège doit être exclusivement réservé à la jeunesse et à la beauté. Voilà mon opinion.

Mag posa son fin regard sur elle.

Comme l'avait fait sir Philipp quelques heures auparavant, elle admira l'ovale délicat du visage, les cheveux gris souples et ondulés et cette figure d'ironie et de bonté. La marque d'un esprit toujours en éveil et toujours jeune se reflétait dans des yeux noirs pleins de malicieuse gaîté et d'indulgence.

Mag sourit et ses yeux brillèrent :

— Je serai enchantée de faire votre portrait, dit-elle avec conviction ; ce sera merveilleux !

Lady Suzanne éclata de rire.

— Vous le croyez vraiment ? C'est l'idée que mon mari s'est mis en tête et je n'ai pu l'en faire démordre ! ajouta-t-elle, indulgente à un caprice qu'elle ne comprenait pas. C'est seulement pour lui faire plaisir que j'ai consenti. Je lui ai résisté pendant une bonne partie de sa vie, et j'ai pensé que je pouvais bien lui céder pour une pareille bagatelle.

De nouveau, Mag sourit.

(à suivre)